

La liste ci-après contient les décisions de classement (autres que celles faisant l'objet d'une réserve) prises par le Comité du Système harmonisé (**43ème session – mars 2009**) au sujet de produits spécifiques, ainsi que les codes du Système harmonisé attribués à ces produits et, dans certains cas, le motif du classement.

Avis

Les parties souhaitant exporter ou importer des marchandises couvertes par une décision sont invitées à vérifier que cette décision a été mise en œuvre par le pays d'importation ou d'exportation, suivant le cas.

N°	Description du produit	Classement	Codes SH considérés	Motif du classement
1.	Préparation présentée sous forme de poudre, constituée d'un isolat de protéines de soja (75,05 %), d'un concentrat à 80 % de protéines de lactosérum (24,5 %), d'arome vanille (0,25 %) et de dioxyde de silicium (0,20 %), conditionnée pour la vente au détail dans des récipients d'un contenu net de 240 g. La teneur totale des protéines du produit, calculée en poids sur extrait sec, est de 85,9 % (± 1,0 %). Le produit est destiné à être absorbé avec d'autres substances alimentaires ou boissons (5 grammes, 1 à 4 fois par jour). Il présente une odeur et un goût de vanille.	2106.10	2106.10 et 2106.90	RGI 1 et 6
2.	Certains produits portant une DCI. (voir la "Liste 98 de DCI" à la fin de ce document)	Chapitres 28, 29, 30 et 35		
3.	Certains produits portant une DCI. (voir la "Liste 99 de DCI" à la fin de ce document)	Chapitres 29 et 30		
4.	Vélimogène aliplasmide.	2934.99		
5.	Eldécalcitol.	2936.29		

N°	Description du produit	Classement	Codes SH considérés	Motif du classement
6.	Délimotécan.	2939.99		
7.	Tanespimycine.	2941.90		
8.	Peginterféron alfa-2a.	3002.10		RGI 1 et 6
9.	Peginterféron alfa-2b.	3002.10		RGI 1 et 6
10.	Linaclotide.	3002.90		
11.	Huile de graines de Jojoba hydrogénée et texturée (<i>Simmondsia chinensis</i>), présentée sous la forme de granules cireux solides d'un diamètre approximatif de 0,15 à 1 mm, utilisés pour le gommage dans les préparations cosmétiques et les préparations pour les soins de la peau.	3404.90	15.18 et 34.04	RGI 1 et 6
12.	Isolat de protéines de lait, issu du lait écrémé, obtenu directement par séparation membranaire à base de protéines de lait, constitué par 86 % en poids calculé sur matière sèche de protéines de lait (80 % de caséines, 20 % de protéines sériques), de cendres (7,4 %), d'eau (5,1 %), de résidus de lactose (1 %) et de matière grasse (0,5 %).	3504.00	04.04 et 35.04	RGI 1

N°	Description du produit	Classement	Codes SH considérés	Motif du classement
13.	Produit présenté en conditionnement de 20 l. Il s'agit d'un liquide brun foncé, soluble dans l'eau et d'un pH de 4,5; il est composé d'acides aminés L (proline, glycine, alanine, arginine) d'origine végétale ou animale et de zinc (acides aminés libres : 5 %; zinc soluble dans l'eau : 4,5 %). Il s'agit d'un produit à usage agricole, constitué de biomolécules d'origine naturelle, particulièrement indiqué pour l'application parallèle d'acides aminés et de zinc durant les périodes de stress et pour prévenir et corriger les carences en oligo-éléments dans les plantes.	3824.90	31.01, 31.05 et 21.06	RGI 1 et 6
14.	Bromure d'azoximère.	3911.90		
15.	Article en matière plastique, constitué de polyéthylène ou de polypropylène, de forme tubulaire et pouvant présenter des longueurs, diamètres, couleurs variables et de capacités de 5 à 15 ml. L'une de ses extrémités est ouverte et filetée pour accueillir un système de fermeture à vis au moyen d'une capsule et l'autre extrémité est ouverte et scellée par thermo-fusion une fois que le produit se trouve dans le récipient.	3923.90	39.23 et 39.26	RGI 1 et 6
16.	Pipette graduée (compte-gouttes gradué), constituée des deux éléments suivants : 1) un tube compte-gouttes gradué en polymère (polyéthylène) basse densité et 2) une poire en caoutchouc vulcanisé, pour administrer des médicaments liquides sous forme de doses.	4014.90	39.26 et 40.14	RGI 1, 3 c) et 6

N°	Description du produit	Classement	Codes SH considérés	Motif du classement
17.	Coupelles de frein en caoutchouc pour automobile consistant en un ouvrage en caoutchouc vulcanisé autre que le caoutchouc durci, de hauteurs (jusqu'à 8 mm) et de diamètres (15 à 55 mm) différents, fabriqué au moyen de charges, d'agents de renforcement, d'oxyde de zinc, de soufre et d'antioxydants. Ces charges rendent la pièce résistante aux liquides de frein à base de glycol à une température de 120 °C et lui permettent de plier sans rompre à une température de - 40 °C. Ils ont pour fonction d'éviter les écoulements de fluide du système de freinage au moment du freinage.	4016.93		RGI 1 et 6

CLASSEMENT DE PRODUITS PORTANT UNE DCI (LISTE 98 DE DCI)

DCI	Classement
adiplon	2933.59
agatolimod	2934.99
alacizumab pégol	3002.10
Aléplasinine	2933.99
almorexant	2933.49
amolmogène bépliplasmide	2934.99
amsilarotène	2931.00
anacétrapib	2934.99
anrukinzumab	3002.10
baminercept	3002.10

DCI	Classement
bentamapimod	2934.20
bésifloxacine	2933.49
bérixaban	2933.39
briobacept	3002.10
cabazitaxel	2932.99
cariprazine	2933.59
carmégliptine	2933.79
cobiprostone	2937.50
dacétuzumab	3002.10
daporinad	2933.39
darinaparsine	2930.90
déforolimus	2934.99
dexnébivolol	2932.99
emricasan	2924.29
éribaxaban	2933.79
ézatiostat	2930.90
fasobégron	2922.50
favipiravir	2933.99
fermagate	2842.90
folitixorine	2933.59
ibodutant	2934.99
iméglimine	2933.69
laromustine	2935.00

Copyright © 2009 Organisation mondiale des douanes. Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute demande concernant la traduction, la reproduction ou l'adaptation du présent document doit être adressée à copyright@wcoomd.org.

DCI	Classement
lévonébivolol	2932.99
lucatumumab	3002.10
milatuzumab	3002.10
mirabégron	2934.10
monépantel	2930.90
nélivaptan	2935.00
nesbuvir	2935.00
odanacatib	2930.90
mépésuccinate d'omacétaxine	2934.99
otélixizumab	3002.10
pègloticase	3507.90
préladénant	2934.99
quarfloxine	2934.99
radiprodil	2934.99
étabonate de rémogliflozine	2940.00
rétosiban	2934.99
riociguat	2933.59
rolofylline	2939.59
ténatumomab	3002.10
tertomotide	3002.20
tigatuzumab	3002.10
tiprolisant	2933.39
vélaglucérase alfa	3507.90

DCI	Classement
veltuzumab	3002.10
viqidacine	2934.99

CLASSEMENT DE PRODUITS PORTANT UNE DCI (LISTE 99 DE DCI)

DCI	Classement
acide lévoméfolique	2936.29
aderbasib	2933.59
adoprazine	2934.99
afutuzumab	3002.10
alipogène tiparvovec	3002.90
apricoxib	2935.00
bafétinib	2933.59
béfiradol	2933.39
bévasiranib	2934.99
catridécacog	3002.10
conatumumab	3002.10
custirsén	2934.99
danusertib	2933.59
démiditraz	2933.29
dénénicokine	3002.10
derquantel	2934.99
disitertide	2933.99

DCI	Classement
drinabant	2935.00
dulanermine	2933.29
édoxaban	2934.99
élagolix	2937.90
élesclomol	2930.90
entinostat	2933.39
éprotirome	2924.29
esréboxétine	2934.99
étaracizumab	3002.10
foravirumab	3002.10
ibipinabant	2935.00
inolitazone	2934.10
lancovutide	2934.99
lensiprazine	2934.99
lévomilnacipran	2924.29
linagliptine	2933.59
lixisénatide	2933.29
macitentan	2933.59
mélogliptine	2933.99
mimopézil	2933.79
mipomersen	2934.99
olésoxime	2928.00
ombrabuline	2924.29

Copyright © 2009 Organisation mondiale des douanes. Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute demande concernant la traduction, la reproduction ou l'adaptation du présent document doit être adressée à copyright@wcoomd.org.

DCI	Classement
oténabant	2933.59
palifosfamide	2929.90
palovarotène	2933.19
radézolid	2934.99
rafivirumab	3002.10
rétafpimycine	2941.90
saracatinib	2934.99
sémagacestat	2933.79
sémuloparine sodique	3001.90
talarozole	2934.20
talmapimod	2933.59
tanézumab	3002.10
tasimeltéon	2937.90
tasisulam	2935.00
técovirimat	2928.00
ténéligliptine	2934.10
tosédostat	2928.00
troplasminogène alfa	3002.10
ustékinumab	3002.10
vadimézan	2932.99
velnépérit	2937.90